



Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives

PV n° 1

Réunion du : 19 septembre 2024 à 14h30.

Lieu : Stade municipal de FAUVILLE EN CAUX.

Présidence : M. Christian LEFEBVRE.

Membres présents : MM. Daniel BECQUET ; Arnaud DUBUC ; Thierry LECOURT ; Thierry LEDOUX ; Didier LEMARIÉ.

Membres excusés : MM. Gérard BOULENGER ; Nicolas DUHAMEL, Jean-Louis MAURICE.

M. Guillaume DOUTRELEAU n'est plus membre de la commission des terrains.

§§§§§§

La commission remercie le club de FAUVILLE EN CAUX pour le prêt de leur salle de réunions.

§§§§§§

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel dans le **déla**i de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification dans les conditions de formes prévues à l'article 190 des règlements généraux de la LFN.

§§§§§§

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

La commission procède à l'adoption du procès-verbal de la réunion plénière n°4 du 18 avril 2024

Aucune remarque n'étant formulée, le P.V. est adopté.

§§§§§§

Condoléances :

La commission présente ses condoléances à la famille pour le décès de :

- ☞ M. Daniel PROTOIS ancien arbitre du District des vallées.
- ☞ M. Gilbert LEJEUNE, ancien arbitre du District des vallées.

La commission adresse également ses condoléances à la famille du football.

§§§§§§

Classement des terrains :

CRIQUETOT L'ESNEVAL: stade municipal, NNI 76 196 0101.

- ☞ Il est proposé en niveau T5, dossier transmis à la L.F.N.

PV N° 1 du 19 septembre 2024

District de Football de Seine Maritime

2, rue du Bellanger 76190 YVETOT

☎ 02.76.52.81.72

Mail : district@dfsm.fff.fr – Site internet : <http://dfsm.fff.fr/>



CRICQUETOT L'ESNEVAL: stade municipal, NNI 76 196 0102.

☞ Il est proposé en niveau Foot A8, dossier transmis à la L.F.N.

ECRAINVILLE : stade municipal, NNI 76 224 0101.

☞ Il est proposé en niveau T6, dossier transmis à la L.F.N.

EU: stade Gérard CARPENTIER, NNI 76 255 0101.

☞ Il est proposé en niveau T3, dossier transmis à la L. F ..N

☞ Reçu tests in situ.

EU: stade Gérard CARPENTIER, NNI 76 255 0102.

☞ Il est proposé en niveau T7, dossier transmis à la L .F. N

FAUVILLE EN CAUX: stade Hat Trick NNI 76 258 0201.

☞ **Terrain vétuste, non classable**, dossier transmis à la L.F.N.

FONTENAY : stade Bernard LESUEUR, NNI 76 275 0101.

☞ Il est proposé en niveau T5, dossier transmis à la L.F.N.

HAUTOT SUR MER: stade Ansbert BOITOUT, NNI 76 349 0101. REMISE AUX NORMES

☞ Il est proposé en niveau T5, dossier transmis à la L.F.N.

HÉRICOURT EN CAUX: stade municipal, NNI 76 355 0101.

☞ Il est proposé en niveau T6, dossier transmis à la L.F.N.

HOUPEVILLE: stade Auguste DELALANDE 1, NNI 76 367 0101.

☞ Il est proposé en niveau T5, dossier transmis à la L.F.N.

HOUPEVILLE: stade Auguste DELALANDE 2 , NNI 76 367 0102.

☞ Il est proposé en niveau T7, dossier transmis à la L.F.N.

LES GRANDES VENTES: stade des hôtelets, NNI 76 321 0101.

☞ Il est proposé en niveau T5, dossier transmis à la L.F.N.

LE HAVRE: stade Auguste DELAUNE 1 , NNI 76 351 1901.

☞ Il est proposé en niveau T6, dossier transmis à la L.F.N.

LE HAVRE: stade Auguste DELAUNE 2, NNI 76 351 1902.

☞ Il est proposé en niveau T6, dossier transmis à la L.F.N.

LE HAVRE: stade Auguste DELAUNE 3, NNI 76 351 1903.



☞ Il est proposé en niveau T6, dossier transmis à la L.F.N.

LILLEBONNE : stade Claude CORBEL, NNI 76 384 0302.

☞ Il est proposé en niveau T5 syn, dossier transmis à la L.F.N.

☞ Reçu Tests in situ.

LUNERAY : stade des Écuyers, 76 400 0101.

☞ Il est proposé en niveau T3, dossier transmis à la L.F.N.

☞ Reçu tests in situ

MANNEVILLE: stade municipal, NNI 76 401 0101.

☞ Il est proposé en niveau T6, dossier transmis à la L.F.N.

OFFRANVILLE: stade de l'épine, NNI 76 482 0101.

☞ Il est proposé en niveau T3, dossier transmis à la LFN

☞ Reçu Tests in situ

☞ **PETIT CAUX BELLEVILLE**: stade municipal, NNI 76 618 0501.

☞ Il est proposé en niveau T5, dossier transmis à la L.F.N.

PETIT CAUX BRAQUEMONT: stade municipal, NNI 76 618 0401.

☞ Il est proposé en niveau T5, dossier transmis à la L.F.N.

ROLLEVILLE : complexe sportif Charles GERVAIS, NNI 76 534 0101.

☞ Il est proposé en niveau T6, dossier transmis à la L.F.N.

ST AUBIN LES ELBEUF: stade Auguste DELAUNE, NNI 76 561 0102.

☞ Il est proposé en niveau T5 syn, dossier transmis à la L.F.N.

☞ **En attente des tests in situ.**

TURRETOT: stade municipal, NNI 76 716 0101.

☞ Il est proposé en niveau T6, dossier transmis à la L.F.N.

§§§§§§

Terrains retiré du classement :

ROUVILLE : stade municipal, NNI 76 543 0101.

☞ Courrier de la Mairie.

BOURG DUN : stade municipal, NNI 76 133 0101. Demande d'entretien pour la mise aux normes du Stade Bernard Leborgne une utilisation sera donnée quand les travaux seront commencés



§§§§§§

Éclairage :

LE HAVRE : stade **PELÉ**, NNI 76 351 2101.

☞ Éclairage moyen : 430 Lux U1H : 0,59 U2H : 0,80

☞ Il est proposé en niveau E 4, dossier transmis à la LFN

☞ **LE HAVRE** : stade **PELÉ**, NNI 76 351 2102

☞ Éclairage moyen : 277 Lux U1H : 0,59 U2H : 0,83

☞ Il est proposé en niveau E 5, dossier transmis à la LFN

☞ **LE PETIT QUEVILLY** : stade Robert DIOCHON, NNI 76 498 0101

☞ Éclairage moyen : 1751 Lux U1H : 0,63 U2H : 0,83

☞ Il est proposé en niveau E 3, dossier transmis à la F.F.F.

LE PETIT QUEVILLY : stade Mahmoud TIARCY, NNI 76 498 0202

☞ Éclairage moyen : 278 Lux U1H : 0,60 U2H : 0,81

☞ Il est proposé en niveau E 5, dossier transmis à la LFN

☞

☞ **MONTIVILLIERS** : stade Claude DUPONT, NNI 76 447 0201.

☞ Éclairage moyen : 180,52Lux U1H : 0,428 U2H : 0,725

☞ Hauteur de feux ne correspond pas aux données.

☞ La température des couleurs n'est pas le même que le document.

☞ I.R.C. n'est pas renseigné.

☞ Les points G.R. ne sont pas conformes à la réglementation.

☞ Le Résultat des points U1 h et U 2h ne correspondent pas à la

☞ Réglementation pour un classement E 6

☞ Ne peut être classé qu'en niveau E 7

☞ Avis défavorable pour E .6

Accord préalable :

PAVILLY : stade Lucien LÉCUYER, NNI 76 495 0101

☞ Éclairage moyen : 275 lux U1H : 0,59 U2H : 0,82

Il est proposé en niveau E5, dossier transmis à la L.F.N

YAINVILLE : stade du moulin, NNI 76 750 0102.

Demande d'accord pour l'éclairage

L'accord n'a pas changé ce terrain doit être classé en Niveau 7, fournir une étude Photométrique de l'installation ,fournir une attestation de vérification des mâts



La CDTIS attire l'attention qu'en cas de changement des projecteurs sur des supports existants une vérification de la stabilité, de la résistance et de la tenue mécanique de chaque support est nécessaire

§§§§§

Divers :

LA FEUILLIE : stade Yves BELLIERE, NNI 76 263 0101.

- ☞ Accord pour la dalle de béton sous les bancs de touche.

FERRIERE EN BRAY : stade Charles GERVAIS, NNI 76 260 0101.

- ☞ En attente des plans demandés (de l'ensemble des installations).

Rouen : nous faire parvenir les tests in situ pour les terrains suivants :

- ☞ Stade François SALOMON, NNI 76 540 0102.
- ☞ Complexe sportif Antoine de ST EXUPÉRY, NNI 76 540 0302.
- ☞ France 1998, NNI 76 540 0401.
- ☞ Stade Pierre LEFRANCOIS, 76 322 0601 et 76 322 0602.

SAINT MARTIN D'OSMONVILLE : stade Tony BROQUET, NNI 76 621 0101.

- ☞ Bancs de touche non réglementaires, arêtes saillantes.
- ☞ Faire une demande de F.A.F.A. pour des bancs homologués.

SAINT VALERY EN CAUX : stade Georges GAULARD, NNI 76 655 0101

- ☞ Visite suite à la détérioration, des installations, par les gens du voyage.

§§§§§

Rappel des dispositions réglementaires, toutes compétitions officielles doivent se dérouler sur un terrain classé.

Prendre contact avec le District pour constituer un dossier de classement et prendre un R.D.V. avec la commission C.D.T.I.S.

Prochaine réunion, le 14 NOVEMBRE 2024 à 14h30, lieu a déterminé.



Le Président

M. Christian LEFEBVRE

Le Secrétaire

M. Thierry LEDOUX